

**COMMUNE DE JARNOSSE
(LOIRE)****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2022/40**

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 8

Votants : 8

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX**Le TREIZE DÉCEMBRE****Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 06/12/2022**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, DONNARS Jean.****Absents excusés : Marlène VILLENEUVE, Carole DEHAVANNE, Dominique ALLOIN****Secrétaire : Franck FOUILLAND****Délibération publiée le 15/12/2022****APPROBATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2023 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. le Maire rappelle les travaux préconisés dans le cadre du Schéma Directeur d'assainissement du système de la Baise qui sont prioritaires : la mise en séparatif de la Montée du Château et le drainage du lagunage du système de la Baise. Les Montants estimatifs des travaux sont les suivants :

Mise en séparatif de la Montée du Château		
Création d'un réseau eaux usées strict	100 000	HT
Création d'un réseau eaux pluviales strict	86 000	HT
Drainage du lagunage du système de la Baise		
Fossés et drainage	21 000	HT
Piège à lentilles	10 000	HT
Etudes	24 000	HT
TOTAL	241 000	HT
	289 200	TTC

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les travaux de mise en séparatif de la Montée du Château et le drainage du lagunage du système de la Baise pour un montant prévisionnel de 217 000 € HT soit 260 400 € TTC.
- APPROUVE la maîtrise d'œuvre par le Bureau d'études RÉALITÉS pour un montant de 24 000 € HT soit 28 800 € TTC.
- AUTORISE M. le Maire à faire des demandes de subvention auprès de l'État, du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces à intervenir.

Fait à JARNOSSE, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD

Le Secrétaire de séance,
Franck FOUILLAND
